

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE CHARLEVOIX
MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMÉON

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Siméon, tenue lundi le troisième (3^e) jour du mois de décembre 2012, à dix-neuf heures (19 h 00), au 225 de la rue Saint-Léon à Saint-Siméon.

Sont présents messieurs les membres du conseil :
Steeve Lizotte, Vincent Dufour, Claude Poulin et Gilles Harvey, sous la présidence de monsieur le maire Sylvain Tremblay.

Sont aussi présents madame Sylvie Foster, directrice générale et monsieur Gérald Bouchard, directeur général adjoint.

Sont absents messieurs Antonin Tremblay et Marc-André Jean.

Tous formant quorum.

Une première période de questions réservée au public débute à 19 h 01 et prend fin à 19 h 07.

Rés # 12-12-01 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par madame Sylvie Foster, directrice générale, sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'en faire l'adoption.

Rés # 12-12-02 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 5 NOVEMBRE 2012

Ayant tous pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 5 novembre 2012 au moins quarante-huit (48) heures avant la tenue de la présente séance, sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'en faire l'adoption.

Rés # 12-12-03 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 165

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le règlement numéro 165, agrandissant la zone 10-H à même la zone 13-H, autorisant l'usage « résidences de tourisme » dans la zone 05-AF et autorisant les classes Ha et Hf dans les zones 19-AF et 61-C.

Il y a dispense de lecture puisqu'une copie du projet de règlement a déjà été remise à tous les membres du conseil. Tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Rés # 12-12-04 AVIS DE MOTION DES RÈGLEMENTS NUMÉRO 166 À 170

Avis de motion est donné par la présente, par monsieur Vincent Dufour, que les règlements portant sur les sujets ci-dessous, seront présentés au conseil lors d'une séance ultérieure, soit :

- 166, sur le transport en commun adapté pour l'année 2013 ;
- 167, sur les taux de la taxe foncière, de secteur et locative pour l'année 2013 ;
- 168, sur les taux de la taxe d'aqueduc à partir du 1^{er} janvier 2013 ;
- 169, sur les taux de la taxe d'ordures et de la taxe de collecte sélective à partir du 1^{er} janvier 2013 ;
- 170, sur les taux de la taxe d'assainissement à partir du 1^{er} janvier 2013.

Une copie des projets de règlements est remise à tous les membres du conseil présents en séance tenante et acheminée dans un délai raisonnable aux élus absents, dans le but d'être dispensé d'en faire la lecture lors de leur adoption (Art. 45, C.M.).

Rés # 12-12-05 APPROBATION DU RAPPORT FINANCIER DU CAMPING MUNICIPAL POUR 2012

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le rapport financier du Camping municipal de l'année 2012, se chiffrant en un surplus net, après dépenses d'investissement, de 39 983,53 \$.

Rés # 12-12-06 APPROBATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE L'OH POUR 2013

Sur proposition de monsieur Steeve Lizotte, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver, par la présente, les prévisions budgétaires de l'Office d'Habitation (OH) de Saint-Siméon pour l'année 2013, prévoyant un déficit de 43 299 \$, ainsi que son plan pluriannuel en immobilisation.

Il est de plus résolu d'accepter, par le fait même, de verser notre participation financière, correspondant à 10% du déficit, selon les modalités prescrites par la Société d'Habitation du Québec.

c.c. O.H. de Saint-Siméon.

Rés # 12-12-07 SOUMISSIONS REÇUES POUR LA FOURNITURE DE MACHINERIE, SUR UNE BASE HORAIRE, POUR 2013

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Siméon a procédé à un appel d'offres publique pour la fourniture de machinerie sur une base horaire (résolution 12-11-11), pour la période comprise entre le 1^{er} décembre 2012 et le 30 novembre 2013 ;

ATTENDU QUE trois (3) entreprises ont déposé un prix au taux horaire, pour la location de la machinerie qu'elles possèdent, incluant les frais de déplacement, soit :

- Jocelyn Harvey & Fils inc.
- Aurel Harvey & Fils inc.
- Excavation Pascal Lavoie ;

POUR CES MOTIFS, sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'embauche de l'entreprise ayant soumis le prix le plus bas pour chacune des machineries lorsque nous en aurons besoin.

Cette résolution ne s'applique pas lors de procédures d'appel d'offres.

Rés # 12-12-08

MANDAT À ROCHE LTÉE POUR MODIFIER NOTRE PLAN D'INTERVENTION AUX FINS DE PRÉPARER DES COUPES TYPES POUR CINQ (5) SEGMENTS DE CONDUITES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT À RECONSTRUIRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES QUÉBEC – MUNICIPALITÉS (PIQM) – VOLET 1.5

ATTENDU

la demande produite par M. Jean-Claude Dorvil, représentant du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT), relativement à une modification à notre plan d'intervention portant sur les travaux de remplacement de conduites d'aqueduc et d'égout sur la rue Saint-Laurent (route 138), lesquels sont identifiés dans ledit plan aux segments 1.3 à 1.7;

ATTENDU QUE

ladite demande porte sur la profondeur des susdites conduites;

POUR CES MOTIFS,

sur proposition de monsieur Vincent Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder une mandat à la firme Roche Ltée, au montant estimé de 850 \$ (plus taxes), pour préparer des coupes types pour chacun des cinq (5) segments de conduites d'aqueduc et d'égout à reconstruire (1.3 à 1.7), dans le cadre de notre demande d'aide financière récemment déposée dans le Programme d'infrastructures Québec - Municipalité (PIQM) -- volet 1.5.

Rés # 12-12-09

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'EMBAUCHE DE NOTRE AGENT DE DÉVELOPPEMENT

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder au renouvellement du contrat d'embauche de notre *agent de développement*, soit monsieur Martin Guérin, jusqu'au 20 décembre 2013.

Rés # 12-12-10

RAPPORT DES PERMIS D'INTERVENTION DE 2012 AU MTQ

Sur proposition de monsieur Vincent Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers de ratifier les "permis d'intervention" suivants, relatifs à l'année 2012, auprès du ministère des Transports du Québec (MTQ) et autorisés par ce dernier, pour les travaux ci-dessous, soit :

- le permis " 7106-51-15058-12007 ", relativement au nettoyage des regards situés sur la rue Saint-Laurent et sur la Route 170 ;
- le permis " 7106-51-15058-12010 ", relativement à l'utilisation d'une caméra dans les conduites d'égout sanitaire sur la Route 138 ;
- le permis " 7106-51-15058-12010 ", relativement à un bris d'aqueduc sur la rue Saint-Laurent.

Que la municipalité a procédé à l'exécution de ces travaux et que ce Conseil s'engage, par le fait même, à respecter toutes les clauses des dits permis.

Rés # 12-12-11 RAPPORT DES TRAVAUX DE VOIRIE EXÉCUTÉS DANS LE CADRE D'UNE AIDE FINANCIÈRE DU MTQ

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil de la Municipalité de Saint-Siméon approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins municipaux pour un montant subventionné de 10 000 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

c.c. Ministère des Transports du Québec, Centre de services de La Malbaie.

Rés # 12-12-12 CALENDRIER SÉANCES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2013
CONSIDÉRANT que l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

À CES CAUSES, sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2013, qui se tiendront habituellement les lundis et qui débiteront à 19 h 00 :

- | | |
|-------------------------|------------------------------------|
| • lundi le 14 janvier | • lundi le 04 février |
| • lundi le 04 mars | • mardi le 02 avril |
| • lundi le 06 mai | • lundi le 03 juin |
| • mardi le 02 juillet | • lundi le 05 août |
| • mardi le 03 septembre | • mardi le 1 ^{er} octobre |
| • lundi le 11 novembre | • lundi le 02 décembre |

QU' un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la Directrice générale et secrétaire-trésorière, conformément à la loi qui régit la municipalité.

Rés # 12-12-13 APPEL D'OFFRES POUR L'ACHAT DE MOBILIER URBAIN ET DE PONTONS FLOTTANTS POUR LE QUAI DE PORT-AU-PERSIL

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser madame la directrice générale et/ou monsieur le directeur général adjoint à procéder à une demande d'appel d'offres publique pour procéder à l'achat de mobilier urbain et de pontons flottants pour installer au quai de Port-au-Persil.

Rés # 12-12-14 PRÉSENTATION D'UN PROJET DANS LE CADRE DU PROGRAMME « FONDS D'AMÉLIORATION DE L'INFRASTRUCTURE COMMUNAUTAIRE » POUR L'AMÉLIORATION DES INFRASTRUCTURES DU PARC MUNICIPAL DE BAIE-DES-ROCHERS

Sur proposition de monsieur Steeve Lizotte, il est résolu à l'unanimité des conseillers de présenter une demande d'aide financière dans le cadre du programme « Fonds d'amélioration de l'infrastructure communautaire (FAIC) », administré par l'Agence de développement économique du Canada, aux fins d'améliorer les infrastructures du parc municipal de Baie-des-Rochers.

Monsieur le maire, Sylvain Tremblay, ou le maire suppléant et/ou la directrice générale, madame Sylvie Foster, ou son adjoint, sont par la présente, autorisés à signer tout document en rapport avec ladite demande.

Rés # 12-12-15 APPEL D'OFFRES POUR L'ACHAT D'ÉQUIPEMENTS DE DÉNEIGEMENT POUR LE CAMION F-550

Sur proposition de monsieur Vincent Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser madame la directrice générale à procéder à une demande d'appel d'offres publique pour l'acquisition des équipements de déneigement ci-après, pour installer sur notre camion F-550 :

- une gratte réversible de 10 pieds d'envergure ;
- un attelage pour adapter notre gratte à sens unique sur ledit camion ;
- un épandeur (benne) de 4 verges pour les abrasifs et le sel ;
- tout le matériel nécessaire pour l'installation des dits équipements ;
- en option, un prix pour une benne quatre (4) saisons.

Les prix soumis devront aussi comprendre l'installation.

Rés # 12-12-16 MODIFICATION AU CONTRAT DE TRAVAIL DE LA COORDONNATRICE EN LOISIRS ET CULTURE

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'apporter une modification au contrat de travail de la coordonnatrice en loisirs et culture. Son horaire de travail sera dorénavant partagé comme suit :

- 25 semaines de 35 heures ;
- le solde du temps, soit 291 heures, s'échelonnera sur un horaire variable.

Rés # 12-12-17 CLAUSE ADMINISTRATIVE SUR LE TRANSPORT EN VRAC

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers de modifier la clause de nos devis municipaux, relative au « *TRANSPORT DES MATIÈRES EN VRAC* ». Celle-ci se lira dorénavant comme suit :

« Spécifiquement pour l'exécution du présent contrat relativement à des fournitures ou à des travaux comportant du transport de matières en vrac, l'entrepreneur et ses sous traitants doivent, en tout temps, pour le transport de matériaux en vrac, engager des camionneurs membres de *l'Association des Camionneurs Artisans du Québec* en donnant priorité aux résidents de la Municipalité de Saint-Siméon.

Cet engagement doit se faire dans une proportion d'au moins **50 %** en nombre par rapport au nombre total des camions requis.

L'Association doit détenir un permis de courtage sur le territoire concerné, en vertu de la Loi de transport de toutes les matières en vrac (L.R.Q. chapitre T-12).

Cette obligation s'applique au transport de toutes les matières en vrac, à partir de leur source originale, qui entrent au chantier ainsi qu'aux matériaux d'excavation transportés au chantier ou hors chantier. Le nombre total et le genre de camions requis pour satisfaire les besoins en transport s'appliquent à toutes les matières à l'exclusion des matériaux qui sont transportés au moyen de camions permettant de circuler exclusivement à l'extérieur des chemins publics.

Cette exigence s'applique également à tous les ouvrages payés à la tonne / kilomètre à taux horaire ou au voyage.

Rés # 12-12-18 CESSION D'UNE PARTIE DE L'ANCIENNE ROUTE 15

Sur proposition de monsieur Steeve Lizotte, il est résolu à l'unanimité des conseillers de céder, pour la somme d'un dollar (1 \$), à monsieur Marcel Breuvert, ou à son ou ses acheteurs potentiels, une partie de chemin connu sous le nom de Route numéro 15, reliant Québec à Baie-Comeau, traversant une partie des lots 6A-P et 6B-P du Rang Nord, au cadastre officiel du Canton de Callières, partie adjacente à sa propriété.

Le demandeur s'engage à prendre à sa charge tous les frais d'arpentage et de notariat reliés à ladite transaction.

Monsieur le maire, Sylvain Tremblay, ou le maire suppléant et la directrice générale, madame Sylvie Foster, ou son adjoint, sont par la présente autorisés à signer tout document en rapport avec le présent dossier.

Rés # 12-12-19 DONS, COTISATIONS ET/OU SUBVENTIONS

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers de verser les dons, cotisations et/ou subventions ci-après :

- Opération Nez rouge, aide financière 2012	50,00 \$
- Le Comité de l'OPP des Petites Étoiles, activité « dîner de Noël »	100,00 \$
- CIHO-FM Charlevoix, vœux des Fêtes (option 3)	167,00 \$

Rés # 12-12-20 COMPTES

Sur proposition de monsieur Vincent Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers que ce conseil approuve les comptes de la Municipalité de Saint-Siméon, ci-après présentés et autorise la directrice générale / secrétaire-trésorière, madame Sylvie Foster ou son adjoint à en faire le paiement :

- Comptes (C1210553 à C1210606)	128 654,12 \$
- Salaires et rémunérations des élus	38 107,41 \$

TOTAL 166 761,53 \$

- Notes**
- 1- Dans son souci de transparence, monsieur le maire Sylvain Tremblay dépose au conseil municipal et devant l'assemblée présente, copies de factures en rapport avec des travaux de rénovation de son domicile.
 - 2- Le conseil municipal a pris connaissance de la résolution numéro « 12-11-15 » de l'Office d'Habitation (OH) de Saint-Siméon, adressée à la Société d'Habitation du Québec ayant pour but de revoir ses critères d'admissibilité afin de permettre une souplesse dans l'analyse des demandes de logements lorsque la liste des demandes admissibles est épuisée et se dit en accord avec celle-ci.

Monsieur le Maire profite de l'occasion pour aviser le conseil municipal ainsi que l'assemblée qu'il y a actuellement un logement de vacant à l'Office d'Habitation de Saint-Siméon.

CORRESPONDANCE :

- **COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC**
Avis de convocation relatifs aux demandes d'exemption de taxes des organismes suivants :
 - Les Productions de la ChantEauFête
 - La Corporation de divertissement et de développement de Baie-des-Rochers
 - Le Club de l'Âge d'Or l'Anneau d'argent.

L'audition aura lieu à la Salle du conseil de l'Hôtel de Ville de La Malbaie, le mardi 8 janvier 2013.

- **MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC (MTQ)**
 - Prolongation de la limite de vitesse du 50 km/h sur la route 170 et marquage sur la chaussée de la limite de vitesse.
 - Accusé de réception de notre demande de renouvellement de l'entente de location de la Halte routière de la rivière Noire.

Une seconde période de questions réservée au public débute à 19 h 39 et prend fin à 19 h 46.

Rés # 12-12-21 FERMETURE DE LA SÉANCE

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers de lever la séance.

Il est 19 h 46.

Moi, Sylvain Tremblay, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut ma signature sur toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Sylvain Tremblay
Maire

Sylvie Foster
Directrice générale